

# COMPTE ÉPARGNE TEMPS : COMMENT L'ALIMENTER CETTE ANNÉE ?



scsi-pn.fr

décembre 2024



## DISPOSITIONS TEMPORAIRES POUR LA CAMPAGNE 2025

La campagne CET 2025 débutera au mois de janvier.

L'arrêté du 22 février 2024 prévoit exceptionnellement des dispositions particulières pour la campagne d'alimentation des CET au titre de l'année 2024.

- Pour une 1<sup>ère</sup> alimentation d'un CET et pour **les CET dont le solde actuel est inférieur à 15 jours**, le plafond de jours maintenus sur le CET est porté 35 jours.
- **Pour les CET dont le solde actuel est inférieur ou égal à 60 jours**, le plafond total de jours maintenus sur le CET est fixé à 70 jours.
- **Pour les CET « Covid » dont le solde actuel dépasse 60 jours**, le plafond est relevé de 10 jours, mais ne pourra pas dépasser 80 jours.

## RAPPEL DES RÈGLES DE BASE DU CET



Il faut avoir posé au moins 20 CA en 2024 pour ouvrir ses droits à l'alimentation de son CET en 2025. Pour les agents à temps partiel, la quotité du temps partiel s'applique aux mesures régissant le CET.

- On peut épargner jusqu'à 5 CA, les CAHP, des RTT, 5 repos compensateurs pour services supplémentaires, des jours de HS et, pour les agents en régime cyclique l'intégralité des RTC. Les RPS et les CF ne sont pas épargnables.
- **Le droit d'option** : Vous pouvez **conserver les jours sur votre CET** (dans la limite des plafonds autorisés), les **verser à la RAFF** (retraite additionnelle de la Fonction publique) ou **les faire indemniser**. Pour les agents de catégorie A, la journée est indemnisée **150€** et la mise en paiement doit en principe intervenir sur le traitement de juin.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !